

N° 6519³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

PROJET DE LOI

**portant approbation des Accords entre le Gouverne-
ment du Grand-Duché de Luxembourg et certains pays
concernant l'échange et la protection réciproque des
informations classifiées**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(16.4.2013)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 11 avril 2013 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant approbation des Accords entre le Gouverne-
ment du Grand-Duché de Luxembourg et certains pays
concernant l'échange et la protection réciproque des
informations classifiées**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 9 avril 2013 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 26 février 2013;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 16 avril 2013.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Victor GILLEN

